

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT-LE-ROTROU DU 24 MARS 2022 A 18 HEURES 00**

## **ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES GENERALES :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2021
- Compte rendu des décisions prises par le Maire en application des délégations du conseil municipal
- Signature de l'avenant n° 4 à la convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes

### **FINANCES :**

- Débat d'orientations budgétaires 2022
- Avance sur subvention
- Autorisation préalable au vote du budget de régler des dépenses d'investissement
- Ajustement du montant des indemnités de fonctions d'un conseiller municipal délégué
- Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de produits d'entretien
- Vente de matériels sur AGORASTORE
- Garanties d'emprunts à NOGENT PERCHE HABITAT et à la MILOS
- Avenant au marché de téléphonie
- Actualisation des tarifs de la TLPE 2022
- Reversement à la CdC du Perche de la part communale de la taxe d'aménagement perçue sur le périmètre des zones d'activités communautaire

### **ACTION CŒUR DE VILLE :**

- Acquisition de lots de copropriété au Centre commercial des Gauchetières
- Projet de piste cyclable entre Nogent-le-Rotrou et Champrond-en-Perchet
- Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AV n° 182

#### **OFFICE DE TOURISME ET DU COMMERCE :**

- Prolongation de l'exonération de la RODP pour les terrasses et étalages commerciaux
- Tarifs 2022 du camping municipal et aire de camping-car

#### **INTERCOMMUNALITE :**

- Compte rendu d'activité 2020 de la Cdc du Perche

#### **TRAVAUX – URBANISME - AMENAGEMENTS :**

- Compte-rendu SAEDEL 2020
- Autorisation de signature du marché de voiries
- Modification des modalités d'accès au système d'information géographique INFOGEO28 d'Energie Eure-et-Loir
- Convention de servitude ENEDIS – 2 Rue Paul Langevin
- SAEDEL : Augmentation de capital social SEMPAT/Caisse des Dépôts et Consignations pacte d'actionnaire

#### **RESSOURCES HUMAINES :**

- Créations de postes
- Création d'un CST commun avec le CCAS et la CdC du Perche
- Accueil et gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur
- Indemnités forfaitaires pour les élections
- Recrutement de vacataires pour assister les membres du bureau de vote lors des élections

#### **CULTUREL :**

- Choix de la procédure pour la gestion du complexe Cinématographique municipal « Le Rex »
- Etude et Demande de subvention pour l'étude du groupe de la Nativité de l'Eglise Notre-Dame
- Demande de subvention au conseil départemental pour la mise en lumière de l'Hôtel de Ville
- Subvention à la Société Française d'Archéologie

#### **EDUCATION :**

- Subvention exceptionnelle au profit de la coopérative scolaire de l'école Lucie Aubrac
- Classes transplantées année scolaire 2021-2022
- Convention de mise en œuvre « Petits Déjeuners » - Année 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

**ETAIENT PRESENTS : 21** : Harold HUWART, Jérémie CRABBE, Catherine CATESSON, Philippe PELLION, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Marie POIRIER, Jean-Claude DORDOIGNE, Gérard DEVOIR, Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL, Josiane SEIGNEUR, Béatrice LIZIARD, Guillaume CARAYON, David LEDUC, Roselyne RICHARD-BRULE, Rachid SOUKTANI, Laurence LEDUC, Pascale DE SOUANCE, Estelle DUEZ.

**Pouvoir : 6** : Jannick RIBAUT à Jean-Claude DORDOIGNE ; Guy CHAMPION, à Roselyne RICHARD-BRULE ; Pascaline GRANGIER à Alain VERGNOL ;

Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Martine CARRE-AVELINE, Jean-Pierre HUGUET à Pascale DE SOUANCE, Christophe ALLHEILY à Pascale DE SOUANCE.

Absents : 2 : Céline GUILLOCHON, Amadys CASTANIER.

Secrétaire de séance : Marie POIRIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Marie POIRIER est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Il passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2021**

Vote favorable à l'unanimité.

Pas d'observation.

Intervention de Pascale DE SOUANCE sur l'envoi de la convocation à la commission des finances.

Réponse d'Harold HUWART.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 78 DU 17 JUILLET 2020**

**⌘ D'opérations de délivrance et de reprise de concessions dans le cimetière au 07 mars 2022 :**

Concessions cimetières		2021		2022	
		Nb	Montant €	Nb	Montant €
Achat	30 ans	0	0	3	413
	50 ans	2	1 512	0	0
Renouvellement	30 ans	4	464	10	1 180
	50 ans	0	0	0	0
Droit de superposition	30 ans	0	0	0	0
	50 ans	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>Soit 6 pour un total de 1 976 €</b>		<b>Soit 13 pour un total de 1 593 €</b>	

Concessions columbarium		2021		2022	
		Nb	Montant €	Nb	Montant €
Achat	15 ans	0	0	0	0
	30 ans	0	0	1	457
Nouveau dépôt d'urne	15 ans	2	110	1	56
	20 ans	0	0	0	0
	30 ans	0	0	3	112
<b>TOTAL</b>		<b>Soit 2 pour un total de 110 €</b>		<b>Soit 5 pour un total de 625 €</b>	

### 🔗 De conclusions ou révisions de louage de chose :

- ✚ Convention de mise à disposition des locaux 5 et 7 rue du Pâty à l'association Label Friche :

### 🔗 Décisions concernant les autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux :

- ✚ Autorisation préalable de travaux dans des bâtiments communaux
  - Galerie In Situ – Parcelle BM n° 5 sise 5 rue du Paty  
Nature des travaux : Travaux de peinture de la devanture de la galerie
- ✚ Autorisation pour l'aménagement des espaces publics situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable :
  - Rue Giroust et rue Gouverneur  
Nature des travaux : Travaux de réaménagement des rues, de rénovation des revêtements de surface, de réduction de la largeur de chaussée et de l'élargissement des trottoirs
  - Place Sully  
Nature des travaux : Travaux d'aménagement, de la piétonisation de voie, plantation d'arbres et de massifs arbustifs

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 4 A LA CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES**, notamment pour ce qui concerne la transmission des marchés publics.

Vote favorable à l'unanimité.

### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

La présentation du rapport a été suivi d'un débat et d'un vote favorable à l'unanimité et une abstention de Pascale DE SOUANCE.

Intervention d'Harold HUWART sur le maintien de l'équilibre financier permettant la poursuite des investissements.

Rapprochements de services, personnels (ville/Cdc du Perche), bâtiments permettant des économies de gestion.

Intervention de Pascale DE SOUANCE sur les recettes d'investissements 2021 et réponse d'Harold HUWART.

Questions de Pascale DE SOUANCE sur le déménagement de l'OTC, du taux de la taxe foncière et de l'endettement de Nogent.

Réponses d'Harold HUWART.

**AVANCE SUR LA SUBVENTION 2022** à l'association « La Théière » d'un montant de 7 000 €.

Vote favorable à l'unanimité.

**AUTORISATION PREALABLE AU VOTE DU BUDGET DE REGLER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT** suivantes :

**BUDGET PRINCIPAL**

**Article 2138**

**POMPES FUNEBRES DU PERCHE**

- Acquisition et pose columbarium éole 8 cases..... **4 949,00 €TTC**

**BUDGET CULTUREL**

**Article 2135**

**RIET MICKAEL**

- Travaux de rénovation de la « Salle Blanche » au musée château des comtes du Perche (pose de jonc de mer) ..... **10 542,18 €TTC**

Vote favorable à l'unanimité.

**AJUSTEMENT DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE** suite à la modification de ses fonctions.

Vote favorable à l'unanimité.

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN**, entre la ville de Nogent-le-Rotrou, la Cdc du Perche et le syndicat intercommunal BASEL.

Vote favorable à l'unanimité.

**VENTE DE MATERIELS SUR LE SITE AGORASTORE**

- Une camionnette marque : Renault, type : F40F05, année 1993 à essence, vendu en l'état sans contrôle technique – 144 289 kms  
Prix de départ : 100 €
- Une Tondeuse autotractée. Prix de départ : 50 €

Vote favorable à l'unanimité.

**GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES A :**

1. **NOGENT PERCHE HABITAT POUR UN PRET DE 85 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE**, permettant le remplacement des portes du hall d'accès d'immeuble avec contrôle d'accès (93 logements), pour une durée 12 ans au taux de 1,11 %.

Vote favorable à l'unanimité étant précisé que M. Harold HUWART ne prend pas part au vote.

2. **LA MILOS, A HAUTEUR DE 50 % POUR UN PRET DE 378 000 € AUPRES DU CREDIT MUTUEL**, permettant l'acquisition des locaux rue de la République mis en vente par la CPAM. La durée du prêt est de 180 mois pour un taux fixe de 1,15 %.

Vote favorable à l'unanimité étant précisé que M. Jérémie CRABBE ne prend pas part au vote.

Harold HUWART précise que cette acquisition va permettre d'offrir un plateau de formation pour le territoire.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT AVEC STELLA TELECOM**, concernant la téléphonie fixe, notamment les lignes connectées aux alarmes des différents sites (mairie, bibliothèque, château, etc).  
Vote favorable à l'unanimité.

### **ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TLPE POUR 2022**

Maintien de l'exonération de plein droit de taxe locale sur la publicité extérieure qui avait été décidée à l'origine, pour les enseignes, si la somme de leur superficie correspond à une même activité est inférieure ou égale à 7 m<sup>2</sup> ;  
Fixation des montants des tarifs de la taxe sur la publicité extérieure comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (Supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (Supports numériques)	
Superficie inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
16,00 €	32,00 €	64,00 €	16,00 €	32,00 €	48,00 €	96,00 €

Vote favorable à l'unanimité.

### **REVERSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERÇUE SUR LE PERIMETRE DES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES**, en application de la loi de finances 2022.

Sur Nogent-le-Rotrou, 4 zones sont concernées : les ZA de l'Aunay et du Val d'Huisne, la ZI de la Messesselle et la ZA du Bois de l'Aumône.

Il convient :

- D'instituer le reversement perçu par la commune sur le périmètre des ZA d'intérêt communautaire à la Communauté de Communes du Perche de **20 %** du produit de la Taxe d'Aménagement,
- De préciser que le versement sera effectué sur les montants de la taxe d'aménagement perçus par la commune au titre des autorisations d'urbanisme accordées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Vote favorable à l'unanimité.

### **ACQUISITION DES LOTS 112/126/119 ET 113/120/154 AU CENTRE COMMERCIAL DES GAUCHETIERES**, aux prix de 57 000 € pour les premiers lots et de 50 000 € pour le second.

Ces acquisitions permettront la poursuite du projet de restructuration de cet espace.

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de Pascale DE SOUANCE sur la commission Action Cœur de Ville.  
Réponse de Philippe PELLION et précision d'Harold HUWART.

### **PROJET DE PISTE CYCLABLE ENTRE CHAMPROND-EN-PERCHET ET NOGENT-LE-ROUEN**, permettant d'aménager une liaison cyclable entre le bourg de

Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou, dans son entrée de ville Avenue de l'Europe.

Ce projet, inscrit dans l'appel à projet « Plan France Relance Vélo » lancé par la DREAL, est en total cohérence avec le schéma directeur des modes actifs récemment validé par la ville de Nogent-le-Rotrou.

Il est proposé, d'une part, d'apporter le soutien de la ville à la candidature de Champrond en Perchet à l'appel à projet, d'autre part, de confier la maîtrise d'ouvrage à la commune porteuse du projet.

Vote favorable à l'unanimité.

**ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE AV N° 182 RUE DU VAL ROQUET**

Vote favorable à l'unanimité.

**PROLONGATION DE L'EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES ET ETALAGES COMMERCIAUX, jusqu'au 31 décembre 2022, inclus.**

Vote favorable à l'unanimité.

**VOTE DES TARIFS 2022 DU CAMPING MUNICIPAL ET AIRE DE SERVICES CAMPING-CAR**

- Ouverture du camping municipal : du 01/05/2022 et jusqu'au 02/10/2022 inclus.
- Ouverture de l'aire d'accueil et de service pour camping-car est ouverte toute l'année :
  - o Du 01/05/2022 et jusqu'au 02/10/2022 inclus, elle est payante (tarifs ci-dessous). Les services et le stationnement sont inclus dans un tarif forfaitaire.
  - o Du 01/01/2022 au 30/04/2022 inclus et du 03/10/2022 au 31/12/2022, elle est gratuite, sans garantie de service pour les utilisateurs (eau, électricité, vidange).
- Tarifs 2022 :

Tarifs applicables par nuitée		
Camping	Adulte	3
	Enfant (- de 16 ans)	2
	Tente	4
	Tente (Groupes)	2,50
	Enfant (-16 ans – Groupes)	1,50
Camping-car (aire uniquement)		6,00
Taxe de séjour (à partir de 18 ans)		0,20

**COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE, en application de l'article L.5211-39 du CGCT.**

La présentation de ce rapport n'appelle aucune observation de la part des membres du conseil qui en prennent acte.

**COMPTE RENDU ANNUEL 2020 DE LA SAEDEL CONCERNANT L'OPERATION « VERGER-PORETTES », en application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le conseil prend acte de cette présentation.

Intervention de Pascale DE SOUANCE sur l'avancement de la création du jardin Bio.

Réponse d'Harold HUWART.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE VOIRIE** avec la société PIGEON TP pour un montant annuel maximum de 500 000 €HT.

Vote favorable à l'unanimité.

Question d'Estelle DUEZ et réponse de Guy BOCQUILLON.

**MODIFICATION DES MODALITÉS D'ACCÈS AU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE INFOGEO28 D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR**, notamment en ce qui concerne la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la désignation d'un délégué à la protection de ces données.

Vote favorable à l'unanimité.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS – 2 RUE PAUL LANGEVIN**, pour le passage de câbles souterrains sur une longueur totale de 26 mètres sur 1 mètre de large, moyennant une indemnité unique et forfaitaire due par ENEDIS de 20 €.

Vote favorable à l'unanimité.

**SAEDEL : AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL – SEMPAT-CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION-PACTE D'ACTIONNAIRE**

Vote favorable à l'unanimité, étant précisé que M. Jérémie CRABBE ne prend pas part au vote.

**CRÉATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS**

- A temps complet (35 h/semaine) de gardien-brigadier de police municipale, catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, suite à réussite à concours
- A temps complet (35 h/semaine) de technicien au service espaces verts, catégorie B, suite à réussite à concours

Vote favorable à l'unanimité.

**CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT LE ROTROU, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET LE CCAS DE NOGENT LE ROTROU**, en application de l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Vote favorable à l'unanimité.

**ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET GRATIFICATION**, en application de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et du décret n° 2014-1420.

Gratification obligatoire fixée à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, pour une présence en collectivité de 44 jours ou plus de 308 heures, consécutifs ou non.

Vote favorable à l'unanimité.

**INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR LES ÉLECTIONS** fixée à 242,60 € pour chaque tour d'élection, pour une durée obligatoire de travail de 8 heures.

Majoration de 30 % au-delà de 8 heures pour les agents du service élection.

Vote favorable à l'unanimité.

**RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR ASSISTER LES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE LORS DES ELECTIONS**

Vote favorable à l'unanimité.

**CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE « LE REX »**

Le mode de gestion choisi est la concession de service public, pour une durée de 5 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vote favorable à l'unanimité.

**NATIVITE DE L'EGLISE NOTRE-DAME – ETUDE ET DEMANDE DE SUBVENTION**, auprès de la DRAC et du Département d'Eure et Loir pour un montant respectif de 3 238 € et 2 428 € sur une dépense totale de 8 095 €HT.

Vote favorable à l'unanimité.

Départ de Monsieur Gérard DEVOIR

**ETAIENT PRESENTS** : **20** : Harold HUWART, Jérémie CRABBE, Catherine CATESSON, Philippe PELLION, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Marie POIRIER, Jean-Claude DORDOIGNE, Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL, Josiane SEIGNEUR, Béatrice LIZIARD, Guillaume CARAYON, David LEDUC, Roselyne RICHARD-BRULE, Rachid SOUKTANI, Laurence LEDUC, Pascale DE SOUANCE, Estelle DUEZ.

**Pouvoir** : **6** : Jannick RIBAUT à Jean-Claude DORDOIGNE ; Guy CHAMPION, à Roselyne RICHARD-BRULE ; Pascaline GRANGIER à Alain VERGNOL ; Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Martine CARRE-AVELINE, Jean-Pierre HUGUET à Pascale DE SOUANCE, Christophe ALLHEILY à Pascale DE SOUANCE.

**Absents** : **3** : Gérard DEVOIR, Céline GUILLOCHON, Amadys CASTANIER.

**Secrétaire de séance** : Marie POIRIER

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA MISE EN LUMIERE, AVEC BANDE SON, DE L'HOTEL DE VILLE**, pour un montant de 82 500 € sur une dépense de 165 000 €HT.

Vote favorable à l'unanimité.

**SUBVENTION A LA SOCIETE FRANÇAISE D'ARCHEOLOGIE**, d'un montant de 3 000 €. Cette subvention est un soutien financier à la réalisation d'une publication, de 300 pages, intitulée « *Nogent-le-Rotrou roman et gothique* ».

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de Pascale DE SOUANCE sur la présence inesthétique de la maison France service à côté de l'Abbaye.

Réponse d'Harold HUWART.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE LUCIE AUBRAC**, d'un montant de 2 000 €, permettant le financement d'une partie du voyage éducatif et des diverses activités organisés par cette école.

Vote favorable à l'unanimité.

**CLASSES TRANSPLANTEES – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**, organisées par l'école élémentaire Silvia Monfort au centre de vacances de Saint-Ours les Roches (Puy de Dôme).

Le coût global de ce voyage est de 25 734,04 € pour 86 élèves, diminuée de la participation de l'association des parents d'élèves de 500 € et de la participation des parents.

Ainsi le coût restant à la charge de la collectivité serait de 19 711,68 €.

Vote favorable à l'unanimité.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS » POUR L'ANNEE 2022, AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**, ce qui permettra de servir des petits déjeuners hebdomadaires aux élèves des écoles maternelles.

Le ministère s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1,30 €, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Vote favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, il clôt les débats et lève la séance.

   
Le Maire,  
**Harold HUWART.**